

## LA COUR SUPRÊME DU CANADA ENTENDRA L'AFFAIRE VIVENDI

Par François Parent et Anne-Marie Lévesque

Le 9 août dernier, la Cour suprême du Canada a accueilli la demande d'autorisation d'appel déposée par Vivendi Canada inc. à l'encontre de la décision rendue en février 2012 par la Cour d'appel du Québec. Rappelons que cette décision autorisait M. Michel Dell'Aniello à exercer un recours collectif contre Vivendi Canada inc. suite à des modifications effectuées unilatéralement par celle-ci au régime d'assurance-maladie complémentaire offert aux retraités.

Nous vous invitons, pour de plus amples informations, à consulter notre bulletin relativement à l'arrêt de la Cour d'appel en utilisant ce [lien](#).

Le plus haut tribunal du pays sera donc appelé à se prononcer sur des questions importantes touchant à la fois les recours collectifs et les programmes d'assurance groupe post-retraite. La Cour suprême n'acceptant que rarement d'entendre de telles causes, il sera intéressant de voir si elle confirmera la tendance récente d'assouplissement des critères d'exercice des recours collectifs ou choisira plutôt de les resserrer, tels qu'ils l'étaient avant l'année 2011.

Nous continuerons à suivre ce dossier et vous tiendrons informés des développements à cet égard.

**Abonnement** Vous pouvez vous abonner, vous désabonner ou modifier votre profil en visitant la section Publications de notre site Internet [lavery.ca](http://lavery.ca) ou en communiquant avec Carole Genest au 514 877- 3071.

Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Pour plus d'information, visitez [lavery.ca](http://lavery.ca)  
© Lavery, de Billy, 2012 Tous droits réservés